

Besoin d'une mise au point concernant l'insertion professionnelle

Par **MattMurdock314**, le **08/10/2021** à **11:29**

Salut à tous,

Je suis titulaire d'un Master en droit des collectivités territoriales mention AB.

Toutefois, je suis actuellement en recherche d'emploi.

Je souhaitais donc faire le point afin d'optimiser mes chances d'être remarqué par un recruteur sur un site d'emploi et d'être retenu pendant un entretien d'embauche.

Ainsi je voulais vous poser les questions suivantes :

- Est-ce que les recruteurs contactent les universités pour en savoir plus sur celles et ceux qui viennent de valider leur Master ?
- Devrais-je seulement mettre mes stages en ligne ? (j'ai eu un emploi étudiant d'homme d'entretien durant mon Master).
- Faut-il apporter ses fiches de salaires durant un entretien d'embauche ?
- Les recruteurs contactent-ils les anciens employeurs et ce même pour des emplois étudiants ?

Étant donné que j'ai échoué au concours d'attaché territorial de l'année 2020-2021, je suis à la recherche d'un emploi dans une collectivité en tant que contractuel ou dans un organisme privé traitant du droit public.

Je remercie d'avance celles et ceux qui répondront à ce message.

Par **Ablette**, le **09/10/2021** à **17:20**

Bonjour,

Je ne pourrais pas vous répondre pour l'ensemble de vos questions, par contre il me semble important de mentionner dans votre C.V toutes les expériences professionnelles, y compris les emplois étudiants. Ceux-ci sont des expériences de vie non négligeables et c'est tout à

votre honneur d'avoir eu un travail en même temps que vos études, c'est un point fort!

Bonne continuation pour votre recherche :)